

Commission de l'insertion des jeunes

08 septembre 2023

Sommaire

Actualités	2
Audition de Madame Cécile TAGLIANA, Déléguée interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté sur le Pacte des solidarités et le travail engagé sur les enjeux de jeunesse et précarité.	3
Audition de Monsieur Thibaut GUILLUY, Haut-commissaire à l'Emploi et à l'engagement des entreprises (HC3E) sur le projet France Travail et notamment sa déclinaison pour les jeunes.	10
Adoption du compte-rendu de la dernière Commission	16
Poursuite des travaux de suivi et d'évaluation du contrat d'engagement jeune (CEJ)	16
Conclusion	23

Actualités

Antoine DULIN

Bonjour à tous. Nous sommes tous contents de nous retrouver en présentiel. J'avais pris l'habitude d'organiser des réunions en visioconférence, mais certains d'entre vous ont souhaité que nous nous rencontrions quelques fois dans l'année pour prendre le temps de faire connaissance.

Au cours de la commission d'aujourd'hui, nous allons auditionner Cécile Tagliana, la déléguée interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté pour évoquer le sujet du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) pour les jeunes en rupture. Elle pourra peut-être nous dire quelques mots sur le Pacte des solidarités, qui n'a, malheureusement, toujours pas été présenté par la ministre. Cécile Tagliana ne pourra donc pas dévoiler beaucoup d'éléments, mais nous pourrons l'interroger sur ce sujet. Thibaut Guilluy, qui est déjà venu dans la commission sera également présent. Il est actuellement très occupé par les enjeux de France Travail. Par ailleurs, nous prendrons le temps de partager les résultats de l'enquête réalisée auprès des répondants à l'appel à projets du CEJ Jeunes en rupture.

Concernant l'actualité de la commission, nous avons remis le rapport sur les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) à Charlotte Caubel, la secrétaire d'État chargée de l'Enfance. Nous l'avons rencontrée début juillet 2023, en compagnie d'Anne Devreese, la présidente du Conseil national de la protection de l'enfance, avec laquelle nous avons réalisé ce rapport. Nous avons également eu l'occasion de présenter ce rapport lors d'une réunion au ministère portée par Charlotte Caubel sur les enjeux des jeunes sortants de l'ASE. Je présenterai ce rapport fin septembre 2023 à l'ensemble des présidents de Départements, puisque nous sommes invités à la commission Enfance de l'assemblée des Départements de France. Je sais qu'un certain nombre de Départements ont déjà évoqué le rapport auprès de Charlotte Caubel. Nous comptons également sur chacun d'entre vous pour partager ce travail dont la qualité a été soulignée, de même que l'originalité des propositions. L'une d'entre elles suggère que l'allocation soit versée par l'État, tandis que l'accompagnement serait assuré par les Départements. Ce dispositif permettrait de sortir du débat Département-État. Nous comptons sur vous pour faire connaître le rapport dans vos réseaux, nous sommes disponibles s'il est nécessaire de le présenter plus largement. Par ailleurs, nous prenons contact avec tous les cabinets ministériels et nous avons un rendez-vous prévu avec la conseillère sociale solidarité à l'Élysée, ainsi qu'à Matignon, afin de partager nos travaux.

Concernant l'actualité du CEJ, je remercie notamment la DGEFP, car nous avons pu être associés au nouvel appel à projets « Jeunes en rupture ». Nous avons ainsi pu faire remonter un certain nombre de sujets que nous avons évoqués lors des précédentes réunions, afin d'améliorer l'appel à projets, pour qu'il corresponde davantage aux attentes des associations ou des membres de vos réseaux. La DGEFP pourra peut-être faire un point d'étape sur le sujet.

Concernant la feuille de route sur le CEJ, j'ai échangé fin juillet 2023 avec la conseillère d'Olivier Dussopt. Des éléments étaient en préparation, mais aujourd'hui, un flou existe sur ce sujet. Aucun comité des parties prenantes du CEJ n'a été annoncé prochainement. Je vais donc rediscuter de ce sujet avec le cabinet du ministre.

Je vous propose d'écouter Cécile Tagliana. La Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté a beaucoup œuvré dans l'écriture et la dynamique du CEJ, notamment au niveau de l'appel à projets pour le CEJ Jeunes en rupture. Nous allons pouvoir entendre son retour à ce sujet, son évaluation et celles des commissaires à la lutte contre la pauvreté que vous avez peut-être eu la chance de rencontrer dans vos territoires.



Nous sommes également intéressés par l'actualité du Pacte des solidarités attendu autour du 18 septembre 2023, pour savoir s'il intègre des enjeux sur la jeunesse et plus largement concernant travaux du COJ sur l'insertion sociale professionnelle. Nous aimerions savoir comment la délégation interministérielle se positionne, tant au niveau national que régional sur ces questions, notamment dans le cadre de la coordination des acteurs et de l'amélioration de parcours « sans rupture et sans couture », selon l'expression consacrée.

Audition de Madame Cécile TAGLIANA, Déléguée interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté

Cécile TAGLIANA

Bonjour à tous. Merci beaucoup pour cette invitation. Évidemment, la situation des jeunes se trouve au cœur des préoccupations de la Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté. Je vais d'abord traiter de sujets d'actualité, puis je vous parlerai du CEJ pour les jeunes en rupture, car ce dispositif nous tient à cœur.

Le Pacte des solidarités, qui doit être présenté le 18 septembre 2023 à l'écosystème associatif, renforcera certaines dimensions de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022. Il se place dans la continuité des grands axes de cette stratégie, c'est-à-dire : la prévention et la sortie de la pauvreté par l'emploi. Deux nouveaux axes s'y ajoutent, l'accès aux droits, notamment pour les personnes les plus exclues, ainsi que la transition écologique et solidaire. Je vous rappelle qu'au départ la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, tout comme la Délégation interministérielle, précisait dans son intitulé « des enfants et des jeunes » et portait vraiment sur la dimension de prévention. Au fur et à mesure, elle s'est élargie, notamment en raison de la crise sanitaire, car des populations se trouvant dans une situation d'urgence ont émergé avec des besoins qui devaient être traités dans un cadre interministériel. L'attention portée sur les jeunes et les enfants n'a pas été relâchée, cependant, d'autres populations se trouvent dans une situation critique qui s'est malheureusement installée durablement. Le Pacte des solidarités ne portera donc pas uniquement sur les enfants et les jeunes, mais présentera un spectre assez large. La transition écologique et solidaire concerne tous les ménages de France qui peuvent rencontrer des difficultés à la suivre. Par ailleurs, cette transition concerne également l'avenir et la situation que nous allons léguer aux jeunes.

L'ancien dispositif de la Garantie jeunes a connu un succès important sans lequel le CEJ n'aurait pas vu le jour. La prévention a également été soutenue par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté afin de permettre un parcours sans rupture qui doit commencer par l'insertion. La stratégie nationale a ainsi permis d'inscrire dans la loi l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans qui n'est pas assez connue, tant des parents que des jeunes. Nous devons travailler sur ce point. Nous sommes ravis que la Ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels se soit saisie de ce sujet de cette obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans en lien avec l'expérimentation « Tous droits ouverts » et la réforme du lycée professionnel pour que les jeunes disposent, dès le départ, des meilleures chances de s'insérer dans l'emploi, ainsi que dans la vie sociale. Cette obligation de formation a rencontré quelques difficultés pour se mettre en place. Aujourd'hui, la situation s'est améliorée et nous pouvons remercier les missions locales ainsi que les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) qui accompagnent les jeunes sortis du système scolaire pour leur retrouver des solutions correspondant à leurs besoins et à leurs désirs. L'obligation de formation concerne tous les jeunes, tandis que la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se concentrait particulièrement sur les jeunes sortant de l'ASE. Ce sujet a été porté auprès des



conseils départementaux, tant par la délégation que par les commissaires à la lutte contre la pauvreté. Certains acteurs ont regretté qu'il sorte de la stratégie pauvreté, notamment en ce qui concerne la contractualisation avec les Départements, mais il devrait ainsi être mieux intégré dans la stratégie pour l'enfance ainsi que la contractualisation en prévention et protection de l'enfance. Il ne s'agit donc pas d'un abandon de la stratégie pauvreté vis-à-vis de ce public qui a toujours besoin d'être accompagné quelle que soit la situation au sortir de l'ASE et quel que soit l'âge entre 18 et 25 ans. L'objectif est de faire en sorte qu'il y ait moins de barrières et de ruptures à ces différents âges. Nous continuons donc à travailler sur ce sujet, mais il ne fait plus partie intégrante de la stratégie pauvreté ou du Pacte des solidarités. Je tiens à souligner la spécificité de la stratégie, ainsi que l'insertion dans toutes les politiques publiques et les politiques du gouvernement de ces dernières années, notamment dans le plan « 1 jeune, 1 solution » qui a permis des avancées et des simplifications. L'apprentissage et le service civique représentent également des outils très utiles pour améliorer l'insertion des jeunes et nous commençons à en constater les résultats.

Le Pacte des solidarités met l'accent sur l'insertion professionnelle. Nous travaillons en coordination avec l'équipe de France Travail et le ministère du Travail pour inclure les personnes les plus éloignées, celles pour lesquelles les démarches sont toujours plus difficiles et pour lesquelles il faut déployer le plus d'efforts. Ces efforts s'avèrent non seulement utiles, mais indispensables pour réintégrer tout le monde dans la société et donner à chacun le choix de son destin. Le Pacte des solidarités met l'accent sur ces personnes les plus fragiles, les plus éloignées du système. Un des objectifs de France Travail consiste en effet, à repérer et à accompagner les personnes les plus éloignées du système, notamment les bénéficiaires du RSA. Le volet jeunes en rupture du CEJ sera prolongé jusqu'en 2027. Nous souhaitons qu'au fur et à mesure de l'avancée du plan de prévention, de l'obligation de formation, de la réforme du lycée professionnel, de l'apprentissage, de moins en moins de jeunes se retrouvent en rupture. Dans le domaine social, nous nous engageons toujours dans des réflexions à long terme, tout en espérant des avancées rapides. Cette pérennisation du CEJ pour les jeunes en rupture est un motif de satisfaction. Il pourra donner de la visibilité à ceux qui le portent. Habituellement, les appels à projets doivent être renouvelés chaque année ou tous les deux ans pour obtenir des subventions. Ce dispositif à plus long terme devra être évalué au fur et à mesure et corrigé si nécessaire.

Certains dispositifs spécifiques ont fait leurs preuves dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, tel que celui du Travail Alternatif Payé À la Journée (TAPAJ) qui doit être étendu sur l'ensemble du territoire national d'ici à 2027. Cette méthode d'accompagnement importée du Canada s'adresse aux jeunes en rupture, éloignés des institutions et qui souffrent d'addictions. Le programme leur permet de se réinsérer grâce à un accompagnement de leur addiction et un accompagnement socioprofessionnel qui leur permet de travailler sur des chantiers payés à la journée. Au niveau administratif, le portage est réalisé par une structure d'insertion par l'activité économique. Ces jeunes peuvent donc travailler une demi-journée par semaine, puis augmenter leur temps de travail de façon progressive en fonction de leur évolution et ils reçoivent leur salaire à la fin de chaque journée. Les jeunes qui rencontrent des difficultés à se projeter dans le long terme n'ont ainsi pas à attendre la fin du mois pour obtenir un salaire. Ce dispositif fonctionne bien en matière d'insertion dans l'emploi et de réduction des risques. Le dispositif, qui se déploie au fur et à mesure en France, est habituellement porté par un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ou un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD).

Avec le soutien de la Ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, nous réactivons l'obligation de formation, son pilotage, sa communication, grâce à l'amélioration du système d'information qui représente parfois le nerf de la guerre. Nous comptons beaucoup sur la dynamisation de ce moment charnière entre 16 et 18 ans pour améliorer l'avenir des jeunes.



J'ai pris connaissance des résultats de l'enquête que vous avez réalisée auprès de structures lauréates et non lauréates du CEJ. Elle est éclairante sur certains points et vient corroborer les retours que nous avons reçus directement de la part des associations et des missions locales. Il y a encore six mois, j'étais en effet commissaire à la lutte contre la pauvreté et j'ai ainsi pu suivre et copiloter ce sujet. Quand le CEJ a été créé, le volet pour les jeunes en rupture n'est pas apparu comme une évidence. Ma prédécesseure s'est battue pour l'imposer. Nous disposons de nombreuses données, notamment grâce à vos contributions, sur les jeunes les plus éloignés du système, leurs besoins et leurs spécificités. Ce dispositif permet d'être simultanément dans le droit commun et dans l'adaptation du droit commun. Je ne suis pas censée utiliser ce terme que malgré tout j'aime beaucoup : « l'universalisme proportionné ». Le CEJ s'adresse à tous, mais nous l'adaptons en fonction des caractéristiques des personnes auxquelles nous le proposons. Dans le cadre du CEJ Jeunes en rupture, l'entrée dans le CEJ est adaptée : le repérage est différent, plus intensif et dans des lieux différents. Nous n'attendons pas que le jeune se présente chez Pôle emploi ou à la mission locale. L'accompagnement est également différent et réalisé en co-accompagnement par une structure spécialisée et la mission locale. Des pauses ou des allègements du programme peuvent être pratiqués en fonction des possibilités ou des difficultés de vie des jeunes concernés. Ce volet du CEJ Jeunes en rupture, a aussi comme caractéristique de prendre davantage en compte les freins ou les défis qui concernent les jeunes les plus éloignés du système, notamment la santé psychique, la santé, le logement et la mobilité qui est en lien avec la transition écologique. Les premiers enseignements de la mise en œuvre du CEJ sont récents puisque la circulaire date du 22 avril 2022. Des moyens importants ont été engagés : 76 millions d'euros ont été investis pour la première vague qui doit se dérouler sur deux ans avec un focus sur l'insertion socioprofessionnelle qui représente 60 millions de crédit. Une enveloppe importante de 10 millions est dédiée au logement et une autre de 6 millions, à la mobilité. 5 millions sont destinés à la santé mentale et somatique et 4 millions seront attribués aux Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), c'est-à-dire encore au logement.

Les chiffres font état de 6 561 jeunes repérés (sachant que le dispositif a commencé à être mis en œuvre au premier semestre 2023) parmi lesquels, 1 461 ont signé un CEJ. 65 % sont des hommes, une proportion habituelle dans la population des personnes en rupture. 30 % résident dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Je rappelle que le dispositif n'a pas visé ces personnes en particulier, mais a ciblé les jeunes en rupture dans toute la France. Certains d'entre eux se trouvent dans des zones rurales. Cependant, il s'est avéré peut-être plus aisé de couvrir les quartiers prioritaires de la politique de la ville où un écosystème existe déjà, plutôt que certaines zones rurales qui correspondent à des zones blanches. Sur ces 6 561 jeunes, 22 % ont signé un CEJ et 46 % sont en cours de remobilisation. En effet, avant la signature du CEJ, les jeunes sont d'abord remobilisés et rapprochés des institutions. 32 % n'ont pas signé de CEJ (28 % pour un motif inconnu et 4 %, car ils ont rebondi vers un autre dispositif). 19 % ont abandonné. 12 % ont accédé à l'emploi. La question se pose sur la nature de cet emploi : est-il durable ou s'agit-il d'un petit job ou d'un poste en intérim ? Enfin, 7 % ont commencé une formation. Sortir de la période de remobilisation ne s'avère donc pas toujours négatif. Tous les jeunes en rupture ne sont pas forcément destinés à signer un CEJ.

Nous nous sommes fixés un objectif de 50 % de signature. Nous savons que certains jeunes abandonneront avant la signature et que d'autres ne peuvent pas être en activité 15 ou 20 heures. Ils peuvent bénéficier d'autres dispositifs ou de formations. L'accès aux droits est le premier des principaux freins exprimés par les jeunes. À ce jour, nous disposons de chiffres, mais nous rencontrons encore des difficultés à établir un bilan qualitatif. Nous allons solliciter une mission d'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) comme celle qui a porté sur le CEJ classique lors de son lancement. Des inspecteurs vont ainsi mener une enquête qualitative sur le terrain.



Le CEJ Jeunes en rupture a été pérennisé, nous disposons des crédits pour la deuxième vague du dispositif. L'instruction a été diffusée le 10 juillet 2023, les appels à projets sont en cours et les comités de sélection auront lieu en octobre. Notre objectif consiste à couvrir des zones blanches en ciblant des catégories de jeunes qui n'ont pas été couverts jusqu'à présent. Quelques projets portent sur des jeunes sortants de l'ASE. Cependant, nous manquons pour l'instant de visibilité pour déterminer s'ils sont efficaces.

Nous avons reçu de nombreux projets avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) en régions, et cet axe mérite d'être exploré, tout comme le sujet de la population des filles qui est moins prise en compte. Ce deuxième appel à projets vise ainsi à élargir le périmètre, tant au niveau géographique qu'en matière de types de population. Notre objectif est d'accompagner 18 000 jeunes d'ici à fin 2025 avec 50 % de signatures de CEJ.

La deuxième vague du CEJ JR donne la possibilité au niveau régional de lancer un nouvel appel à projets et d'abonder les lauréats de la première vague. Ceux qui ont déjà déposé des dossiers peuvent ainsi limiter leurs démarches et cibler véritablement les zones de manque. Les résultats seront connus bientôt. Le comité de pilotage interministériel rassemble la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées (Dihal), la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP), la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et la Direction Générale de la Santé (DGS). Nous souhaitons également associer la Direction de Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ) à ce comité de pilotage qui suit les résultats et vise à établir des relations avec le niveau territorial pour déployer ce dispositif. Le 19 septembre 2023, nous organisons un séminaire sur le CEJ pour les jeunes en rupture au ministère des Solidarités, auquel vous avez été conviés. Le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et la ministre des Solidarités et des Familles participeront à ce séminaire. Nous souhaitons obtenir des témoignages de terrain, des lauréats des missions locales et sur les différentes thématiques : le repérage, l'accompagnement et les freins rencontrés par les jeunes. Ces témoignages nous permettront d'obtenir des enseignements pour la seconde vague de l'appel à projets et permettront une interconnaissance entre les nombreux acteurs. Les pistes d'amélioration du dispositif qui émergent portent sur le logement. L'intervention devrait être renforcée par la mobilisation des Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) et de leurs référents jeunes dont certains ont été recrutés récemment. Nous souhaitons également mettre l'accent sur les jeunes sortant de l'ASE et réfléchir à une meilleure articulation entre la sortie de l'ASE et l'entrée dans le CEJ. Vous avez fait de nombreuses propositions dans le récent rapport sur les jeunes sortant de l'ASE. Il s'agit de développer le lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS) pour mieux prendre en compte la santé, et notamment la santé mentale, des jeunes dans les différents dispositifs pilotés par les ARS. Nous connaissons les difficultés de recrutement de psychiatres et de psychologues dans tous les territoires. Il s'agit donc de mieux mailler le territoire et de mieux interconnecter les différents acteurs territoriaux pour pouvoir offrir des solutions aux jeunes, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Violaine PINEL (UNHAJ)

L'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ) a apprécié le fait que des recommandations du COJ aient été prises en compte dans cette deuxième vague de l'appel à projets, notamment l'assouplissement de la condition de cinq mois de non-contact avec le service public de l'emploi. En effet, en raison de cette condition, nous rencontrons beaucoup de difficultés à capter des jeunes. L'ouverture d'une possibilité de fonds de sécurisation sur le logement, même si elle vient en complémentarité des fonds territoriaux, est positive. Deux de nos adhérents qui souhaitent participer à l'appel à projets déplorent le délai court de réponse. L'appel à projets est paru dans le courant de l'été et les réponses sont attendues avant le 15 ou le 30 septembre 2023. Le délai est très court, d'autant que ces projets nécessitent un maillage territorial et un travail en partenariat. Certains adhérents, notamment en Île-de-France, nous ont fait savoir qu'ils ne disposent pas du temps nécessaire pour répondre à l'appel à projets. Par ailleurs, le volet complémentaire sur le logement nous semble insuffisant en ce qui concerne la partie captation de logement, notamment avec les



baillleurs sociaux. Nous sommes confrontés à cette difficulté pour un certain nombre de jeunes.

Marion TANNIOU (France Urbaine)

Au niveau territorial, nous constatons une complexité à articuler l'ensemble des actions pour réaliser une approche coordonnée de lutte contre la pauvreté. Je pense notamment à l'accroissement des signaux de la précarité étudiante. Le public étudiant est traité par d'autres actions et d'autres projets. Quand nous essayons de mener une politique intégrée au niveau territorial, la situation n'est pas toujours simple, malgré notre détermination à nouer des liens de plus en plus forts avec les universités.

Ces projets doivent représenter une opportunité pour travailler l'accès aux droits, aux besoins essentiels (logement, santé, etc.) et créer une vraie dynamique d'allers-retours entre la carence constatée en matière d'offres sur un territoire et la création de cette offre. Nous intégrons les collectivités dans cet ensemble pour construire une approche à 360 degrés avec les cités pour l'emploi, les cités éducatives, les politiques territoriales de santé, etc. Nous essayons de promouvoir ce maillon, aujourd'hui peu mis en avant, auprès des ministères et des partenaires associatifs. Il apparaît donc nécessaire de rester vigilant sur ce sujet.

Isabelle SANCERNI (CNAF)

J'aimerais savoir si vous disposez de nouveaux moyens pour repérer les jeunes en rupture et si vous avez des objectifs concernant l'accès aux droits, notamment l'accès au logement des jeunes. Le sujet des foyers de jeunes travailleurs n'est pas souvent abordé. Nous nous demandons si nous bénéficierons d'un soutien dans le cadre du Pacte des solidarités. Dans la convention d'objectifs et de gestion, nous avons prévu des financements, mais nous n'avons pas toujours bénéficié d'un soutien politique concernant ces foyers de jeunes travailleurs.

Éliane RATELET-MONGELLAZ (Département de la Gironde)

Dans notre territoire, il existe une bonne coordination avec la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) qui nous a avertis de l'appel à projets et qui nous associe. En revanche, nous rencontrons des difficultés dans la mise en commun de cette offre d'insertion et dans la coordination. Il existe peu de liens avec les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS). Je pense que c'est un point à améliorer. Par ailleurs, j'aimerais savoir ce qui a été prévu pour ce CEJ Jeunes en rupture, car nous n'avons pas du tout été associés à la première vague. Vous l'avez dit vous-même, le CEJ Jeunes en rupture ne représente pas LA solution, mais une des solutions. En ce qui concerne ces publics vulnérables, il est donc nécessaire d'appréhender l'écosystème dans son ensemble. Or actuellement, l'accent est mis sur le CEJ Jeunes en rupture, les autres dispositifs sont oubliés et il n'existe pas de coordination. J'aimerais donc savoir comment vous comptez mettre en place cet écosystème dans le cadre de cette deuxième vague.

Le deuxième point, qui me semble important, relève peut-être plus de la stratégie du pacte territorial. Le CEJ Jeunes en rupture représente pour nous une modalité différente du CEJ. Dans notre territoire, 150 jeunes accompagnés n'intégreront pas le CEJ Jeunes en rupture. J'aimerais savoir si vous allez prendre en compte ce sujet des jeunes accompagnés qui n'intègrent pas le dispositif.

Antoine DULIN

Le sujet des maraudes numériques doit également être abordé. Lors de la dernière réunion, deux lauréats de l'appel à projets ont fait part de leur inquiétude quant à la fin du financement en décembre 2023.



Noor DAOUDI (Département de la Seine-Saint-Denis)

Il me semble nécessaire de faire attention au public des Mineurs Non Accompagnés (MNA). En effet, beaucoup d'entre eux n'ont pas pu signer de CEJ au cours de cette première année et demie de déploiement. Il existe trop de freins, notamment la barrière de la langue. Il convient donc d'être vigilant en ce qui concerne le CEJ Jeunes en rupture et de retenir des lauréats aptes à accueillir ce public.

Par ailleurs, il me semble que les jeunes de l'ASE ne peuvent pas être intégrés dans le logiciel i-milo. Aujourd'hui, nous ne savons donc pas combien de jeunes de l'ASE ont intégré le CEJ. J'aimerais savoir s'il est possible de régler ce problème.

Antoine DULIN

Une autre question porte sur le délai des cinq mois qui a été maintenu dans certains appels à projets. Ce point manque de clarté.

Cécile TAGLIANA

La question du délai des cinq mois a été assouplie et elle est présentée dans la FAQ. Le logement reste effectivement une préoccupation. Pour répondre à Isabelle SANCERNI, les foyers de jeunes travailleurs sont soutenus dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) avec la CNAF. Le sujet du logement présente d'importantes difficultés. Dans le cadre de l'appel à projets CEJ Jeunes en rupture, nous souhaitons identifier les outils qui vont être utilisés par les porteurs de projets dans le domaine du logement et quels seront les freins rencontrés. Vous pourrez également nous faire part des expériences du terrain. De son côté, la Dihal souhaite mener la même démarche auprès des SIAO pour savoir dans quelle mesure les fonds complémentaires sont utilisés.

L'accès aux droits représente le troisième pilier du Pacte des solidarités. Nos ambitions se traduisent par des moyens financiers, notamment pour les caisses de Sécurité sociale, par des engagements aussi sur le multicanal, pour ceux qui se trouvent en difficulté vis-à-vis des démarches administratives numériques et par des dispositifs d'aller vers, qui permet de toucher les personnes les plus éloignées des services publics.

Dans le cadre de l'accès aux droits, les services publics sont mis en avant, mais il existe aussi des services privés qui sont confrontés à des difficultés, notamment les banques ou les transports. Je ne vais pas vous lister toutes les mesures du Pacte des solidarités, mais sachez que nous souhaitons accroître le maillage de l'aller vers dans tous les territoires, y compris les territoires ruraux, ainsi que la coordination entre ces différents maillages. Aujourd'hui, peu de coordination existe au niveau de l'accès aux droits et notamment l'aller vers, le repérage et l'accompagnement. Nous souhaitons améliorer la coordination entre les différentes initiatives, en particulier en nous appuyant sur les caisses de Sécurité sociale et les conseils départementaux dans le cadre de la contractualisation des pactes locaux des solidarités. En effet, le Pacte national sera décliné dans des contractualisations entre l'État, représenté par les préfets, et les départements, ainsi que les métropoles. Cette déclinaison territoriale permettra un niveau de coordination important, mais pas suffisant sur l'accès aux droits avec le Département, car il doit se jouer à un niveau de grande proximité. Nous souhaitons donc travailler avec les caisses de Sécurité sociale, notamment avec les CAF pour utiliser les conventions territoriales globales qui portent déjà assez largement sur l'accès au droit avec les Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI).

Notre ambition porte également sur l'évaluation. À la suite de la loi 3DS, un appel à projets a été lancé dans les Territoires Zéro Non-Recours. 39 territoires ont été sélectionnés dans lesquels vont être expérimentées des formes différentes d'accès aux droits avec cet objectif de zéro non-recours. Le comité d'évaluation complémentaire de la démarche sur la solidarité à la source sera présidé par Nicolas Duvoux et permettra de tirer des enseignements.



Nous devons par ailleurs accroître la coordination entre les maisons France Services qui représentent une réussite et les autres points et lieux d'accès aux droits, notamment les CCAS et les maisons départementales des solidarités et les dispositifs d'aller vers, à destination des plus précaires qui peuvent être mis en place sur un territoire.

Marion Tanniou a posé une question sur les actions réalisées pour modifier un appel à projets ou un dispositif en fonction des retours. La démarche est assez complexe, car elle nécessite des mécanismes d'évaluation importants. Elle nécessite de changer la focale par rapport au dispositif déjà créé, en se replaçant sur un niveau généraliste de l'offre dans le territoire. Pour autant, cette démarche est possible. Par exemple, au lieu de juste mieux accompagner les jeunes ayant décroché des lycées professionnels, une réforme du lycée professionnel a été engagée.

Pour préparer la contractualisation, chaque département réalise actuellement un diagnostic en rassemblant les chiffres de la statistique publique, des caisses de Sécurité sociale, du département et des programmes en cours. Ce diagnostic permet d'évaluer la situation du département en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il permet également de déterminer les manques et dans quel cadre l'État et les collectivités vont contractualiser pour améliorer la situation. Un bilan sera réalisé dans quatre ans pour évaluer les évolutions, sachant que l'évaluation des politiques sociales s'avère très compliquée en raison des nombreuses interférences extérieures.

Ces diagnostics ont pour objectif de créer des contractualisations et un comité de pilotage des pactes locaux des solidarités qui regroupent l'État, les collectivités, ainsi que des associations du territoire, le service public de l'emploi et de l'accès aux droits autour de la santé. Ces lieux de rencontres réguliers permettront une meilleure coordination. Chaque département, en accord entre l'État et la collectivité, va choisir les sujets auxquels il souhaite se consacrer dans les quatre prochaines années. Le CEJ sera intégré dans le programme France Travail jeunes. La loi France Travail pour le plein emploi va permettre au niveau local comme départemental, une meilleure coordination des dispositifs, c'est-à-dire que chacun, avant de créer ou de réadapter un dispositif ou un parcours, pourra en discuter avec les autres contributeurs.

Dans le cadre du CEJ Jeunes en rupture, quelques lauréats ont porté des projets de maraudes numériques, mais je ne sais pas ce que deviendront ces projets à la fin du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC).

Concernant les MNA, je ne sais pas du tout si le logiciel i-milo peut être modifié. Cette question devrait être posée à l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) et à la DGEFP, sachant que ce statut de MNA ne vaut que dans le cadre de l'ASE. Ensuite le jeune, s'il a obtenu un titre de séjour, devient un jeune comme les autres. Nous n'avons pas reçu beaucoup de candidatures portant sur le public des MNA, mais ce sujet prend de l'importance. Les besoins de coordination sont très forts entre l'État et le conseil départemental qui joue un rôle important dans l'accompagnement de ces jeunes. La barrière de la langue représente un frein mentionné dans l'appel à projets. Je ne sais pas si des porteurs de projets se sont positionnés sur les sujets des publics allophones et illettrés. En effet, certaines régions, notamment les Hauts-de-France, se trouvent très touchées par l'illettrisme qui représente un important frein à l'emploi, ainsi qu'à la vie quotidienne. Nous devons continuer à parler de ce sujet qui est souvent passé sous silence.

Marc KERRIEN (Union Nationale des Missions Locales)

Je vous remercie d'avoir mis l'accent sur les zones blanches rurales. Je vis moi-même dans une de ces zones et il me faut 1 heure 45 pour rejoindre la gare de Rennes. Les transports en commun sont inexistantes. Je vous laisse imaginer les difficultés que peut rencontrer un jeune qui habite à côté de chez moi et qui doit chercher du travail à quinze ou vingt kilomètres. Si les problèmes de mobilité ne sont pas résolus, la situation ne peut pas évoluer. Par ailleurs, j'attire votre attention sur les zones blanches ultramarines qui ne doivent pas être oubliées.



Cécile TAGLIANA

Le problème est important dans les zones ultramarines. Cependant, il existe une bonne mobilisation et de bons résultats.

Antoine DULIN

Je remercie Cécile Tagliana et l'équipe de la délégation interministérielle pour les propos très intéressants qui permettront d'alimenter le prochain rapport du COJ sur la question du CEJ et particulièrement le CEJ Jeunes en rupture.

Audition de Monsieur Thibaut GUILLUY, Haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des Entreprises (HC3E)

Antoine DULIN

Je remercie Thibaut Guilluy de se joindre à nous. Il a déjà assisté plusieurs fois à la Commission de l'insertion des jeunes du COJ. Avec Cécile Tagliana, nous avons abordé les sujets de France Travail et du programme France Travail jeunes avec un gros plan sur le CEJ jeunes en rupture, ainsi que la question de la gouvernance territoriale et nationale. Nous souhaitons donc t'auditionner sur ces sujets à quelques jours d'un débat parlementaire qui va s'ouvrir à l'Assemblée nationale.

Les membres de la commission désirent une mise à jour concernant ces enjeux, notamment le programme France Travail jeunes qui a suscité de nombreuses inquiétudes relayées par différents acteurs tout au long du printemps et de l'été.

Thibaut GUILLUY

Je vous remercie de cette invitation, et je suis ravi de vous retrouver pour échanger à propos de France Travail. J'en profite également pour vous remercier pour la contribution collective que vous avez partagée dans le cadre du COJ, qui reflète bien ce que nous connaissons. J'espère donc que vous avez retrouvé dans le rapport France Travail le même esprit et un certain nombre de vos propositions présentées lors de la phase de concertation de France Travail.

Un important travail de concertation et d'échanges a été mené dans les territoires avec les différents acteurs pour essayer de produire le rapport remis au mois d'avril 2023 qui donne l'intention, l'objectif, quelques principes clés, ainsi qu'un certain nombre de propositions concrètes pour le décliner et atteindre les objectifs fixés. Pour y parvenir, nous devons nous mettre d'accord sur ce projet collectif. Lors du comité des parties prenantes, le ministre a dit qu'il reprenait largement à son compte les dix principes clés, ainsi que sa traduction opérationnelle. Le projet de loi a été présenté par le gouvernement au Sénat où il a été un peu transformé, puis il sera présenté à l'Assemblée nationale au cours des semaines du 25 septembre et du 2 octobre 2023. Le projet de loi ne reprend pas tous les éléments de France Travail, car de nombreuses propositions sont uniquement opérationnelles et peuvent tout à fait être déployées à droit constant. Le projet de loi pose un certain nombre de principes, de conditions, un cadre collectif dans lequel cette transformation va pouvoir être mise œuvre. La loi de programmation budgétaire qui sera présentée à l'Assemblée dans le courant du mois de septembre 2023 donnera plus de visibilité sur ce chantier et sera suivie du vote du Projet de Loi Finances (PLF).



Dans votre contribution, vous avez fait part de votre souhait de sortir des silos et des logiques statutaires. Selon votre formule, il s'agit ainsi de passer des ayants droit aux « sujets de droit » afin de mettre en œuvre un accompagnement universel, tout en prenant en compte les spécificités de chacun. Notre gageure consiste ainsi à réaliser un accompagnement sur mesure en fonction de la situation, des enjeux, des projets, des éventuelles difficultés et du territoire. Chaque situation est unique, cependant ces défis concernent des centaines de milliers, voire de millions de personnes. Il s'agit donc de créer les conditions d'une réponse pour tous, tout en proposant du sur-mesure. Nous devons d'abord nous appuyer sur l'existant et prendre en compte les spécificités territoriales, les niveaux de maturité sur les différents sujets pour conduire ce plan de transformation progressivement de 2024 à 2027. Nous ne savons pas tout et ne maîtrisons pas tout. Notre démarche consiste donc à mesurer au fur et à mesure, à observer les impacts afin d'ajuster et de progresser ensemble. D'ailleurs, le sujet de la gouvernance et du pilotage est important. Vous venez d'échanger sur le CEJ, qui est un projet que nous avons porté en co-construction avec le COJ et qui produit un grand nombre de résultats intéressants. Cependant, il reste encore de nombreuses marches à franchir, de progrès à faire et d'améliorations à apporter.

Dans le cadre de France Travail, deux champs d'expérimentation ont été initiés. Le premier, lancé dès le début, concerne l'accompagnement rénové du RSA qui induit un certain nombre de dispositions dans le projet de loi. Aujourd'hui, la qualité de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA n'est pas satisfaisante. L'objectif est donc de proposer un accompagnement de qualité personnalisé dans une approche globale. Les 18 départements actuellement engagés dans la démarche vont progressivement nous permettre d'identifier les facteurs clés de succès et les dispositions à différencier d'un territoire à un autre. Nous souhaitons que les deux millions de bénéficiaires du RSA soient identifiés et accompagnés à la mesure de leurs situations qui sont extrêmement diverses. Le deuxième champ d'expérimentation, dont seules les premières bases ont été posées à ce jour, concerne sept régions qui ont signé un protocole d'intention ou même déjà commencé à mettre en œuvre des propositions : l'aller vers, les services aux entreprises, la formation ou encore la gouvernance. Il s'agit notamment des Pays de la Loire, de la Bourgogne, la Franche-Comté, la Bretagne, du Grand-Est, ou encore, du Centre-Val de Loire. Ces cadres doivent nous permettre d'apprendre ensemble à définir les priorités par bassin de vie et d'emploi à l'échelon régional en mettant en œuvre vos propositions reprises dans le rapport. Concernant l'aller vers, il s'agit par exemple de mieux accompagner les lycéens professionnels en amont, avant qu'ils ne se retrouvent en échec sur le marché du travail. Une logique consiste à adopter la démarche « Tous droits ouverts » pour pouvoir fluidifier ces accompagnements de parcours. Cette démarche est déjà engagée et nous souhaitons associer beaucoup plus les acteurs de la jeunesse pour faire en sorte que de quelques milliers de tests lancés avec Pôle emploi dans le cadre du dispositif Avenir pro, elle soit proposée à tous les lycéens professionnels qui en ont besoin.

Un deuxième exemple, beaucoup plus expérimental, que vous aviez inscrit dans votre proposition, concerne l'accompagnement des étudiants en échec à l'université pour leur proposer des orientations. Je tiens à vous dire que nous allons construire France Travail ensemble. Les tests réalisés dans les régions et les universités volontaires permettront de déterminer les conditions financières, techniques, opérationnelles et réglementaires, et ainsi, de définir un dispositif à déployer ensuite dans les autres territoires.

J'adhère à vos préconisations concernant le diagnostic et le fait d'être dans une logique de « Dites-le-nous une fois. » Les enjeux du programme France Travail jeunes mettent en évidence la place particulière des missions locales, autour desquelles interviennent de nombreux acteurs de la jeunesse, tels que les écoles de la deuxième chance, les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) et les associations. Il s'agit maintenant de travailler sur les modalités, les outils, les pratiques. L'académie France Travail permet aussi de travailler sur les pratiques et l'interconnaissance entre les acteurs, sujet qui n'apparaissait pas dans votre proposition. Je pense également qu'il y a un enjeu très important sur l'accompagnement des professionnels pour qu'ils se connaissent mieux et travaillent mieux ensemble.



Le point qui me laisse plus dubitatif concerne votre souhait que le changement de référent soit réalisé uniquement à la demande des jeunes. Je pense qu'il serait intéressant de savoir pourquoi un jeune a intégré tel ou tel dispositif, la place de son libre arbitre, son envie et sa volonté, mais aussi quelle est la place des acteurs et des professionnels. Je préférerais une approche plus équilibrée. En fonction des situations le curseur pourrait ainsi se trouver à des niveaux différents.

Je n'ai pas traité dans le rapport la question des effets de seuil sur les rémunérations et le fameux débat sur la durée de prise en charge des allocations.

Je vous rejoins complètement en ce qui concerne l'engagement des employeurs, car si nous souhaitons réussir l'accès à l'emploi de tous, les personnes doivent être accompagnées et la culture RH, ainsi que l'employeurabilité, doivent être transformées. Les TPE et PME doivent être accompagnées pour plus et mieux recruter et pour s'ouvrir à la diversité des profils et des talents.

De nombreuses propositions émises au cours de l'élaboration de France Travail ne se retrouvent pas dans le projet de loi, mais vont être testées et déployées pour accompagner les employeurs dans leur démarche de recrutement et surtout lever tous les freins dus à la discrimination, notamment en matière d'insertion des jeunes.

Salomé ARBAULT (Fondation Apprentis d'Auteuil)

J'ai bien noté que, selon vous, chaque situation de jeune est unique et qu'il est nécessaire de réaliser du sur-mesure. J'aimerais que vous développiez la question des possibilités d'adaptation en termes de durée d'accompagnement, d'indemnisation et de droit à l'erreur. Nous avons lu avec beaucoup d'attention votre rapport de préfiguration et il nous est apparu que la logique de contrôle et de sanctions qui prévalait ne convient pas à la réalité des jeunes et de leurs situations. Nous souhaitons donc savoir s'il existe des possibilités de dérogation ou d'assouplissement appliquées à certains publics, car l'ajout de sanctions supplémentaires peut être incompatible avec un public méfiant des institutions. De façon générale, nous ne sommes pas très favorables aux barèmes de sanctions automatiques. Au début de l'accompagnement, les personnes doivent retrouver un chemin de motivation positive. Il s'agit donc de souligner leurs réussites, même modestes. Nous avons également noté qu'une priorité était donnée à la rapidité. Nous comprenons l'enjeu d'efficacité du service public, mais un lien de confiance entre le demandeur d'emploi et son conseiller doit préexister. La signature d'un CEJ ne peut pas être le premier acte d'accompagnement.

Marion TANNIOU (France Urbaine)

Ma question, un peu technique, porte sur le projet de loi en cours d'examen qui comprend notamment une disposition sur la création d'une nouvelle catégorie d'acteurs en charge de l'accompagnement spécifique et du repérage des personnes très éloignées de l'emploi. Cette création nous étonne puisque ces acteurs existent et interviennent déjà. Nous nous interrogeons sur la raison de la création d'une nouvelle catégorie dans un contexte de forte segmentation des métiers qui sont en train d'évoluer. Les préconisations du Haut Conseil du travail social vont être présentées prochainement. Par ailleurs, les métiers de la prévention spécialisée de la médiation sociale sont engagés dans une restructuration portée par certains ministères. D'un côté, le risque est de figer une approche extrêmement spécialisée dans la loi, alors que, d'un autre côté, nous travaillons en parallèle à promouvoir une approche globale beaucoup plus ouverte.

Éliane RATELET-MONGELLAZ (Département de la Gironde)

Ma question porte sur l'article de loi relatif aux structures du repérage. Elle rejoint un peu la question sur le public vulnérable. À l'heure actuelle, Pôle emploi assure la gestion de la liste des demandeurs d'emploi. Si j'ai bien compris le projet de loi, cette structure vise plutôt à repérer tous ceux qui sont dans des démarches d'insertion. Je me demande si la création de telles structures spécifiques ne risque pas de limiter le repérage de ce public vulnérable dont nous essayons de prendre en compte les spécificités. Actuellement, ceux qui parlent de repérage renvoient uniquement au PIC, alors que des dispositifs tels que des fonds



européens existent, mais ne sont pas pris en compte. Je me demande comment les structures de repérage seront retenues et si elles le seront uniquement dans le cadre du PIC. Le public vulnérable représente une catégorie pertinente pour travailler le rapport aux institutions et participer à des expérimentations.

Violaine PINEL (UNHAJ)

Notre questionnement porte sur la place des freins dits périphériques à l'accès à l'emploi que nous considérons comme centraux, notamment, le logement. L'accès au logement représente un enjeu important dans les possibilités de recrutement et de maintien dans l'emploi. Nous nous interrogeons sur l'intégration des acteurs du logement dans le copilotage au niveau des bassins de vie.

Nous avons récemment publié une étude sur les ressources des jeunes actifs particulièrement touchés par la précarité dans les conditions de travail et le niveau des ressources. Les conditions de travail ne nous semblent pas suffisamment prises en compte dans le projet de loi.

Marc GODEFROY (UNML)

Les demandes des jeunes dans nos réseaux peuvent, dans un premier temps, ne pas porter sur l'emploi. Entre la gestion de la liste des demandeurs d'emploi qui représente une obligation constitutionnelle et l'accueil d'une demande sociale diversifiée, l'inscription obligatoire nous paraît délicate à gérer.

Par ailleurs, le statut de la participation des jeunes dans la mise en œuvre de France Travail n'est pas abordé dans le rapport, alors qu'il s'agit pour nous d'une question centrale.

Cyrille COHAS-BOGEY (E2C France)

J'aimerais savoir si le système d'habilitation des partenaires cité dans le projet de loi consiste en une labellisation. Je souhaite également connaître les modalités et la temporalité de la construction des communs numériques tels que les indicateurs.

Thibaut GUILLUY

Je vous remercie pour ces questions. Je précise que nous n'allons pas créer de nouveaux acteurs. L'article 6 de la loi a été élaboré avec des associations, dont la Fondation des Apprentis d'Auteuil. Les associations qui réalisent du repérage et de l'accompagnement, existent déjà et sont essentielles au fonctionnement général. Elles peuvent également mener des actions adaptées à la nature du public et de la situation.

Évidemment, il n'existe pas que le PIC, mais je vous donne cet exemple du PIC, car il a été compétent au cours des cinq dernières années, et a permis de faire émerger de nouveaux parcours, d'expérimenter, d'innover et de développer à partir d'appels à projets (repérage, maraudes numériques, 100 % inclusion, réfugiés). Toutes ces initiatives ont été développées à la suite d'un appel à projets qui représente le seul outil disponible, alors même qu'il fragilise les associations, dans la mesure où il est défini dans le temps et oblige à trouver des cofinancements. Nous ne sommes plus dans une phase d'apprentissage, car les cinq dernières années ont permis de capitaliser sur ce qui a été mis en place. Aujourd'hui, nous élaborons avec les associations un statut juridique pour conventionner de façon pluriannuelle sans être soumis à la condition du cofinancement. En effet, si ce point n'était pas intégré juridiquement comme un Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) par la loi, le passage par l'appel à projets deviendrait obligatoire ou l'alternative serait de basculer sur les marchés publics. Cependant, nous n'y sommes pas favorables, car cette solution risquerait de nous éloigner de l'objectif d'impact ou de territorialisation de l'action. Notre objectif n'est donc pas de créer de nouvelles structures, mais de créer les conditions de la consolidation et de la capacité de soutien des associations pour les pouvoirs publics en évitant la contrainte des appels à projets et du cofinancement.



En matière de repérage, les petites structures devraient également être prises en compte, qu'il s'agisse d'associations de quartiers, les clubs de sport, toutes les associations d'ultraproximité qui ne sont pas structurées professionnellement pour pouvoir répondre à des appels à projets importants. Les services de l'État ont tendance à préférer des acteurs plus importants pour éviter d'avoir à gérer trop de conventions. Nous devons donc être attentifs pour éviter l'exclusion des petites associations au profit des plus grandes. Un système de convention pluriannuelle et de simplification va également nous permettre, avec les collectivités l'État et le Fonds Social Européen (FSE), d'offrir plus de soutien à ces petites associations. Le travail de co-construction pour composer ensemble les règles du jeu et élaborer un cahier des charges de ces conventions pluriannuel a commencé. Nous devons avancer assez vite pour sécuriser les associations dont les initiatives se terminent dans le cadre du PIC à la fin de l'année 2023. Concernant la gouvernance nationale ou ses déclinaisons locales, nous pourrions discuter de ce cahier des charges avec le COJ, afin de prendre en compte les spécificités, tout en ayant un canevas et certaines règles de fonctionnement.

Les freins périphériques sont au cœur de notre préoccupation et du rapport France Travail. L'expérience montre qu'un parcours de retour à l'emploi mobilise parfois des questions de logement ou de mobilité. Un demandeur d'emploi en insertion sur deux n'a pas pu accepter une offre d'emploi à cause d'une problématique de mobilité et cette thématique est souvent liée à celle du logement. Les propositions sont présentées dans le rapport, mais ne se retrouvent pas dans le projet de loi Plein emploi, car les problèmes ne vont pas être réglés par un article de loi. Au moment du diagnostic, la détection des éventuelles difficultés (mobilité, illettrisme, illettrisme) devrait être généralisée. Il existe donc d'abord un enjeu de repérage, mais repérer un problème ne signifie pas obligatoirement le comprendre. L'analyse de la problématique peut être réalisée au moment de l'accompagnement par l'expert ou le référent de la mission locale ou de l'association. Le repérage et le diagnostic approfondi permettent ainsi de repérer les enjeux.

Par ailleurs, tout le monde s'accorde sur le fait que de nombreux dispositifs existent, mais qu'ils ne sont pas faciles à trouver. Comment rendre plus visible et accessible cette offre de services existante dans les territoires ? Je reprends votre formule : « Lisible, je comprends et visible, j'y accède ». Nous avons commencé à travailler avec des associations sur les outils et avec Dora ainsi que les acteurs sur le commun numérique. D'ailleurs pour simplifier l'accès et le dépôt de candidatures, des améliorations techniques seront apportées dans le courant du mois de septembre.

Dans le cadre de l'académie France Travail, nous souhaitons réfléchir avec les acteurs du logement à l'offre de formation des conseillers qui accompagnent les gens dans le cadre des missions locales, de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), les agences Pôle emploi, les écoles de la deuxième chance, afin de renforcer leur niveau d'accompagnement au logement. Après avoir optimisé l'existant, nous pourrions nous focaliser sur les manques spécifiques, pour, par exemple, faciliter l'accession au logement des jeunes apprentis ou développer des foyers de jeunes travailleurs. Aujourd'hui, nous n'avons pas suffisamment de visibilité. À l'avenir, quand une demande sera bien identifiée, nous pourrions en faire part au comité régional ou local France Travail en lui communiquant des informations précises. Par exemple, parmi cent jeunes, trente n'ont pas pu accéder à un emploi ou suivre une formation parce qu'il n'existait pas de logement à proximité. Il serait donc pertinent de réfléchir à une offre de logements. France Travail ne va pas créer l'offre, mais va la stimuler. Un de nos rôles va donc consister à signaler les manques du terrain aux acteurs du logement pour qu'ils investissent.

Le sujet de la mobilité sera traité de la même façon. En zone rurale par exemple, nous avons déjà lancé des tests en matière de pilotage de la demande et de l'offre dans trois territoires dont le Pas-de-Calais et la Bretagne. Ce sujet, qui représente un défi de France Travail, est également travaillé en collaboration avec le ministère des Solidarités et bien évidemment avec la Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté.



La mission locale propose une offre de services à 360 degrés pour les jeunes et ne se limite pas à l'accompagnement vers l'emploi. Il n'est pas question de demander à un jeune de signer un contrat d'engagement avant même d'avoir établi une relation avec lui. En effet, certains jeunes ne souhaitent pas intégrer un parcours, mais seulement obtenir quelques informations. Par ailleurs, comme le signalait la Fondation des Apprentis d'Auteuil, certains ont d'abord besoin de se sentir en confiance et préféreront intégrer un dispositif tel que TAPAJ ou Défi jeunes. C'est notamment pour cette raison que France Travail sera déclinée au niveau local.

Concernant la participation des jeunes, et de manière générale, celles des usagers à la mise en œuvre de France Travail, la réponse n'est pas monolithique et il reste beaucoup à imaginer. Je ne pense pas que la participation d'une personne ou d'un représentant à la gouvernance va permettre de régler un problème. Cependant, j'estime par exemple que dans le cadre de l'élaboration des outils, des dispositifs, des solutions, etc. la parole de l'utilisateur doit l'emporter sur la parole de l'administration. Pour les communs numériques, et bientôt, les communs physiques, les retours des usagers doivent être déterminants. La place de la participation des usagers appartient à l'ADN des missions locales depuis le fameux rapport Schwartz. Cependant, leur place peut se décliner de nombreuses manières. Les différentes formes de représentation des usagers, formelles et informelles, restent encore à explorer.

Les communs numériques s'appuient sur une logique de SI plateforme. Comment faire du sur-mesure tout en respectant les dynamiques d'engagement des acteurs ? Comme vous l'avez présenté dans votre contribution, aujourd'hui chacun regrette les fonctionnements en silo, les fonctionnements statutaires, etc. Pour sortir de ce système, l'action de chacun doit être respectée, tout en créant des règles du jeu collectives. Par exemple, le partage de la donnée dans le cadre du « Dites-le-nous une fois » doit être imposé à tous, à commencer évidemment par les services de l'État et de Pôle emploi.

J'insiste sur le fait que les communs doivent être physiques, numériques et méthodologiques. Concernant les produits, les usages ou les problèmes, il revient aux acteurs de nous signaler quand ils rencontrent un problème. Par exemple, les départements nous ont dit qu'ils avaient du mal à rassurer et sécuriser les bénéficiaires du RSA sur un engagement, un parcours de formation ou un premier emploi. Nous développons avec les départements un outil qui permet d'expliquer au bénéficiaire les évolutions de son revenu, de son APL, etc. en fonction de ses choix. Plutôt que chaque département développe son outil, il est préférable de se réunir pour le développer à la demande des usagers et le proposer ensuite gratuitement. L'élaboration des communs est réalisée au moyen d'une gouvernance collective avec un opérateur qui mettra en œuvre la solution. De nombreux outils ont déjà commencé à être développés, et le chantier va continuer au cours des années à venir.

Antoine DULIN

Merci beaucoup, Thibaut, pour ta présence, ta disponibilité et peut-être aussi d'avoir rassuré les membres du COJ sur la dynamique de France Travail. Nous souhaitons continuer à participer activement à ce chantier, y compris après le vote de la loi, pour réussir à élaborer des réponses sur mesure et travailler sur la dimension des freins en matière de logement ou de mobilité, et sur les moyens financiers alloués aux jeunes et aux associations. Le Pacte des solidarités permettra peut-être de rassurer l'ensemble des acteurs.

Thibaut GUILLUY

Je vous remercie pour votre accueil, vos questions, ainsi que vos contributions, et je vous conseille d'être proactifs dans les expérimentations. Nous sommes à votre disposition pour entrer plus dans le détail et vous permettre de trouver votre place. Les dynamiques ne se mettent pas toujours spontanément en place dans un département ou une région. Nous allons tâcher de les faciliter, mais n'hésitez pas à revenir vers nous quand vous vous trouvez confrontés à des incompréhensions ou que vous ressentez des écarts entre le discours et la pratique. Par ailleurs, il me semble vraiment intéressant d'aborder avec vous le sujet des



spécificités des jeunes. Même s'il existe une gouvernance nationale qui permet d'apporter une cohérence à l'ensemble, nous devons prendre en compte la spécificité de la question des jeunes dans la déclinaison de la gouvernance de France Travail, tant au niveau national – une commission France Travail jeunes pourrait être créée – que régionalement et localement. Nous pourrions commencer à travailler sur ce sujet en utilisant le terrain de jeu des expérimentations régionales pour sensibiliser les acteurs et pour que la question des jeunes dispose d'un espace spécifique de discussion.

Antoine DULIN

Pour information, un comité des parties prenantes de France Travail se tiendra le 12 septembre 2023 présidé par le ministre et j'y participerai pour représenter le COJ.

Adoption du compte rendu de la dernière Commission

La Commission approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 juin 2023.

Poursuite des travaux de suivi et d'évaluation du contrat d'engagement jeune (CEJ)

Antoine DULIN

Je vous annonce que Jeanne Péchon, que certains d'entre vous avaient élue à la vice-présidence de la COJ, nous a fait part cet été de son impossibilité à assumer cette fonction. Une nouvelle vice-présidente de la commission devra être élue lors de la prochaine commission. Les candidatures sont ouvertes si vous souhaitez participer à la gouvernance de la commission. Cet engagement nécessite un peu de temps, de me supporter, de travailler avec Naouel Amar, ce qui est beaucoup plus facile, et de participer aux réunions du bureau du COJ qui ont lieu à peu près une fois par mois, généralement entre midi et deux heures.

Tous les éléments qui ont été discutés ce matin vont nous permettre d'alimenter un certain nombre de nos travaux. Je note avec satisfaction que nos travaux sont lus par nos interlocuteurs et qu'un certain nombre de nos préconisations sont prises en considération. Je sais cependant que nous devons toujours remettre l'ouvrage sur le métier et que cela demande beaucoup de temps et de conviction. J'avoue que je crains aussi vraiment l'issue du débat parlementaire dans la mesure où le Sénat n'avait pas montré beaucoup d'enthousiasme sur un certain nombre de points. Il s'était montré rassurant sur la place des missions locales, mais la question de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables s'était révélée plus compliquée. Je vous encourage donc à aller rencontrer vos députés pour les encourager à ne pas être trop caricaturaux dans le cadre de la mise en place de France Travail, afin d'éviter la promulgation d'une loi qui contredirait un certain nombre des propos exposés par Thibaut Guilluy. Nous avons quelques jours devant nous pour rencontrer nos députés, je vous assure que cette démarche n'est pas inutile. Je m'y astreins moi-même dans le territoire de la métropole de Lyon. Les députés abordent rarement d'eux-mêmes la question de l'accompagnement des personnes vulnérables, à part s'ils ont travaillé comme travailleurs sociaux ou dans des missions locales.



Le logement des jeunes est au cœur de notre feuille de route, de même que la question de la précarité lors de l'entrée des jeunes dans le monde du travail. Certains d'entre vous aimeraient également travailler sur la question des jeunes sous main de justice ou avec des problématiques de détention. 50 % des personnes qui sont en détention sont âgées de moins de 25 ans. Tous ces sujets nous fourniront beaucoup de travail dans les prochains mois. Nous avons donc besoin de personnes de bonne volonté pour nous accompagner dans ces travaux. Si vous êtes intéressés pour co-porter ces projets de travaux ou co-présider la COJ, vous pouvez nous en faire part à Naouel ou à moi-même.

Naouel a défriché les contributions que nous avons reçues dans le cadre de l'enquête réalisée auprès des porteurs d'appels à projets. Ces résultats vont orienter le travail d'écriture du rapport sur le CEJ.

Naouel AMAR

Merci à vous tous. Je vais vous présenter très rapidement les résultats. Je rappelle qu'une première exploitation avait eu lieu en juin 2023. Il s'agit de la suite de cette exploitation. 185 projets avaient été retenus. Nous avons obtenu les réponses de 72 participants, dont 46 lauréats.

- 26 % disent avoir rencontré des difficultés pour répondre à l'appel à projets.
- 83 % rencontrent des difficultés dans le repérage des jeunes.
- 78 % des lauréats rencontrent des difficultés dans la mobilisation et/ou la re mobilisation des jeunes en rupture.

Les répondants à l'enquête sont les principaux membres de consortium cités par les lauréats. Nous avons recensé les actions déployées dans les territoires pour aller à la rencontre des publics en rupture.

I) Les actions mises en place pour aller vers les publics en rupture

- Maraudes / Travail de rue (dans les lieux publics où vivent les jeunes à la rue ou dans des lieux de regroupement) / Visites à domicile ;
- Rencontre de partenaires / Création de réseaux de partenaires / Rapprochement des porteurs de projet « repérer et mobiliser les invisibles » ;
- Mise en place de permanences mobiles / permanences de proximité ;
- Collaboration avec les réseaux associatifs locaux, dont les associations caritatives (Resto du cœur) et associations de quartier ;
- Lien avec les collectivités, Rencontre des élus ;
- Travail avec les services de prévention spécialisée / éducateurs de rue / clubs de prévention / travailleurs sociaux / éducateurs de l'ASE ;
- Liens avec le 115, le SIAO, les hébergements d'urgence ;
- Travail avec les équipes mobiles santé (addiction, psychiatrie...) / le planning familial ;
- Travail en partenariat avec les services de la PJJ / SPIP / Participation du conseil local ou intercommunal de prévention de la délinquance ;
- Participation à des événements locaux, au PRIJ, aux réunions d'information de la mission locale ;
- Mise en place d'événementiels, actions collectives ou temps forts (par exemple ateliers graffitis, événements sportifs, concerts, apéros gaming) ;
- Actions à destination des familles et des jeunes (par exemple actions « levée des freins psycho », activités rémunérées à la carte, sport) ;



- Communication locale / Création d'outils de communication à destination du grand public / Déploiement sur le numérique ;
- Sensibilisation des commerces de proximité et des clubs de sport ;
- Animation par les pairs / Bouche-à-oreille.

II) Les acteurs clés dans le repérage des jeunes en rupture

Voici la liste exhaustive des acteurs clés dans le repérage des jeunes en rupture. Je tiens à signaler que la prévention spécialisée a été citée à plusieurs reprises : les clubs de prévention, les éducateurs de rue, les travailleurs sociaux. Cela montre la nécessité de les impliquer dans le travail de repérage des jeunes. Les autres acteurs clés du repérage sont les acteurs du logement et les missions locales.

- Associations de prévention de rue / Prévention spécialisée / Clubs de prévention ;
- Associations / Clubs (caritatives, sportives, culturelles, de quartiers) ;
- Adultes référents du territoire / Médiateurs (notamment de quartier) / Adultes relais ;
- Structures du social et du médico-social, sanitaire, de santé (dont AHI) ;
- Équipes mobiles / Équipes mobiles santé / Maraudes ;
- ADEPAPE / Foyer de l'ASE / ASE ;
- Acteurs de l'hébergement d'urgence/115/SAMU Social ;
- SIAO ;
- CLLAJ ;
- Bailleurs sociaux ;
- PJJ, SPIP, Partenaires judiciaires ;
- Éducation nationale (notamment les assistants sociaux de l'EN)
- Collectivités territoriales (notamment service Jeunesse des communes, services ;
- Élus du territoire ;
- CCAS ;
- Centres sociaux / Centres sociaux et d'animation ;
- Maisons départementales de Solidarités / Maisons sociales du Département ;
- Maisons des adolescents ;
- BIJ, Structures Information Jeunesse ;
- Missions locales ;
- Jeunes eux-mêmes ;
- Acteurs de la jeunesse / animateurs jeunesse ;
- Acteurs de la mobilité.

III) Les territoires ciblés par les projets « CEJ Jeunes en rupture »

- 54 % ne ciblent pas particulièrement des territoires quartiers ou zones rurales.
- 26 % ciblent les plus jeunes des quartiers politiques de la ville.
- 9 % ciblent les publics en zones rurales.
- 11 % ciblent à la fois les jeunes des quartiers et les jeunes en zones rurales.



IV) Les préconisations pour optimiser le repérage des jeunes en rupture

- **Prévoir une temporalité suffisante dans la mise en place de ces actions de ces projets lauréats.**

Deux ans ne suffisent pas pour créer une dynamique sur les territoires.

- **Assouplir les critères de rupture**

Je rappelle que le questionnaire a été administré entre le 15 mai et fin juin 2023, donc la question des cinq mois de veille auprès des services publics de l'Emploi est revenue très régulièrement. Cette règle mérite donc d'être assouplie.

- **Renforcer la communication**

Renforcer la communication s'avère également nécessaire avec une meilleure introduction du projet par les instances gouvernementales sur les territoires. Il s'agit par exemple d'informer les acteurs de l'Éducation nationale pour repérer le maximum de jeunes de 16 à 25 ans.

- **Optimiser la collaboration avec les missions locales**

Les missions locales doivent identifier elles-mêmes les jeunes en mode de veille. Par ailleurs, les missions locales doivent être sensibilisées sur la complémentarité entre elles et l'acteur porteur du projet lauréat.

- **Mettre en place une coordination optimale qui associe l'ensemble des acteurs**

Par exemple le SIAO.

- **Mobiliser et impliquer des acteurs incontournables**

Il s'agit de mobiliser les bailleurs sociaux, l'Éducation nationale, l'ASE, les missions locales, les acteurs clés du repérage comme les points information jeunesse ou les associations sportives.

- **Renforcer les moyens : moyens RH, moyens liés au logement**

Des places d'hébergement d'urgence doivent être ouvertes pour capter ces publics. Des logements accessibles doivent être dédiés aux jeunes pour qu'ils puissent intégrer le CEJ Jeunes en rupture.

V) Les modes d'accompagnement des jeunes en rupture opérés par les lauréats

- 78 % ont réalisé leur accompagnement à la fois lors d'entretiens individuels et des regroupements collectifs.
- 18 % ont réalisé uniquement des entretiens individuels.
- 2 % ont réalisé uniquement des regroupements collectifs.
- 2 % accompagnent les jeunes lors de sorties culturelles, des sorties informelles.

Plusieurs lauréats ont souhaité distinguer « les entretiens individuels » de la démarche « d'accompagnement physique » ou « d'accompagnement de proximité » (parfois même avec des visites à domicile).

VI) Les modalités opérationnelles de partenariat avec les missions locales

- **Orientation :**

Vérification de l'éligibilité du jeune au CEJ Jeunes en rupture ou au CEJ.



- **Coordination**

Pour aller vers ces publics.

- **Échanges réguliers**

Beaucoup d'échanges avec les missions locales, même parfois de très bons échanges. Ils sont fluides et se passent très bien.

- **Désignation d'un référent mission locale pour échanger avec le porteur de projets qui fera même le lien avec d'autres conseillers**

- **Instances dédiées**

Je n'ai pas trop de précisions sur ce point. J'ai l'impression qu'il y a des commissions créées par les porteurs de projets. D'autres, je suppose, sont les commissions, les gouvernances instaurées par les services de l'État.

- **Outils partagés**

L'utilisation de fiches navettes ou de fiches signalétiques a par exemple été instaurée pour intégrer des jeunes. Des logigrammes de fonctionnement ont également été créés.

- **Permanences dans les missions locales ;**

- **Communication ;**

- **Co-accompagnement : un diagnostic et un suivi partagé des jeunes.**

Il s'agit d'un double accompagnement réalisé parfois, par un binôme ou un quadrinôme.

VII) Les préconisations pour optimiser la mobilisation des jeunes en rupture

- Adapter un accompagnement personnalisé ;
- Travailler la question de l'hébergement et du logement ;
- Apporter une réponse structurelle ;
- Développer des actions et faciliter l'accès aux droits ;
- Disposer de moyens financiers pour développer des actions ;
- Renforcer les moyens humains ;
- Faciliter l'accès au CEJ et à une allocation ;
- Travailler sur la coordination des acteurs ;
- Prévenir les risques de décrochage/rupture.

VIII) Les recommandations pour une gouvernance efficiente

- Organiser des rencontres régulières ;
- Associer tous les acteurs (y compris les acteurs manquants tels que l'Éducation nationale, les collectivités locales et les départements) ;
- Assurer une animation (une personne identifiée sur le territoire) ;
- Conventionner entre acteurs et articuler les actions ;
- Acculturer les porteurs de projets (des temps de partage d'expériences) ;
- Viser une bonne coopération ;
- Renforcer le rôle de l'État.



IX) Ce que l'on retient des témoignages recueillis

- **Une mise en œuvre impactée par des candidatures pas assez préparées**
 - Des projets territoriaux formalisés dans des délais contraints et sur une période peu appropriée à la construction de partenariats pour des actions complémentaires du CEJ ;
 - Des projets redéfinis à la demande de missions locales ou de la DRESDE.
- **Des difficultés dans le repérage du public cible**
 - L'exigence d'une définition stricte du public « jeunes en rupture » ;
 - L'invisibilité des « jeunes en rupture » et l'absence d'orientation de ce public par les partenaires.
- **Une complexité de l'adaptation de l'accompagnement par rapport aux situations vécues par les jeunes en rupture**
 - Un temps d'accompagnement et de (re)mobilisation nécessairement long pour ces publics ;
 - Des freins administratifs et des procédures d'intégration au CEJ-JR non adéquates ;
 - L'insuffisance des moyens financiers pour des situations d'urgence.
- **Une gouvernance à consolider.**

Marion TANNIOU (France Urbaine)

Nous ne sommes pas toujours au rendez-vous pour contribuer en temps voulu. Nous essaierons de faire mieux au cours des semaines et des mois à venir. Nous rencontrons parfois des difficultés à articuler la gouvernance de la CEJ avec les autres gouvernances : celle de la politique de la ville, celle qui concerne les démarches des Cités éducatives et de la prévention des décrochages et celle qui concerne le Pacte des solidarités. Ces gouvernances se retrouvent très éclatées et ne concernent pas les mêmes acteurs. Depuis le début sur la gouvernance, nous souhaitons aller au-delà de la question du CEJ Jeunes en rupture pour intégrer la dimension de la prévention en amont des parcours, d'intégrer l'Éducation nationale au bon moment, de même que les acteurs de la santé, et ceux du logement.

Dans la mesure où nous développons une logique à 360 degrés, les élus locaux doivent être mobilisés au maximum dans ces gouvernances qui diffèrent en fonction des territoires. En effet, les OPCI et les collectivités ne participent pas toujours au pilotage. Une expérimentation très intéressante est réalisée à Grenoble dans le cadre du pilotage du CEJ Jeunes en rupture. Tous les financements sont agrégés. Cette configuration permet d'assurer la gestion de trésorerie pour les acteurs des territoires les plus fragiles et de les aider à mener des actions. Cette configuration mériterait d'être mise en avant, y compris dans le cadre des travaux de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) qui étudie d'autres configurations.

Margaux SCHWINDT (FAS)

Je suis arrivée à la FAS récemment, mais je vais essayer de faire un point. Vos interventions entrent en résonance avec les retours que nous recevons sur les projets que nous suivons dans le cadre de la recherche-action. Je pourrais insister sur la question de la temporalité dans l'accompagnement et le repérage de ces jeunes. Le délai de deux ans ne semble pas suffisant pour lever tous les freins avant la signature d'un CEJ.

Nous allons lancer les études monographiques qui devraient nous apporter des éléments notamment sur la gouvernance. Nous allons également organiser des ateliers pour rassembler les associations porteuses du projet et les missions locales pour identifier la coordination. En effet, dans certains territoires, la coopération se passe très bien tandis que



dans d'autres, elle mérite d'être améliorée. Je pourrais peut-être revenir vers vous après les monographies et les ateliers qui vont se dérouler jusqu'à décembre 2023.

Émilie QUAIX (DGEFP)

J'aimerais connaître la temporalité de l'action que vous êtes en train de mener.

Margaux SCHWINDT (FAS)

La recherche-action a commencé en 2023 et se terminera en 2024. Nous avons réalisé la phase de questionnaire auprès des dix porteurs de projets que nous suivons. Des entretiens semi-directifs ont également été menés. Nous entrons maintenant dans la phase monographies et ateliers, puis, en 2024, nous réaliserons un rapport de mi-parcours que nous partagerons avec vous.

Marc GODEFROY (UNML)

Je pense que plutôt que d'invisibilité, nous devrions parler d'immobilité, parce que les jeunes sont souvent connus, mais aucun contact n'est établi avec eux. Ils ne répondent pas à la proposition d'intégrer un dispositif CEJ Jeunes en rupture. Je trouve donc assez étonnant que le dispositif à destination des jeunes en rupture ne parvienne pas à capter son public. Cette notion d'invisibilité, statistique et peut être politique, n'est pas complètement définie. Je crois que nous devrions mener une réflexion sur ce sujet. Qu'est-ce qu'un jeune en rupture ? Qu'est-ce que l'invisibilité ? Qu'est-ce que l'immobilité ?

Émilie QUAIX (DGEFP)

Concernant le calendrier de l'appel à projets, la phase de candidatures se déroule actuellement. La phase de réponses commence mi-septembre et s'étale jusqu'à mi-octobre. Nous n'avons pas encore échangé avec toutes les DREETS pour connaître le taux de réponse, ainsi que la répartition entre les nouveaux projets et la poursuite de projets en cours. Nous vous invitons à venir à l'événement du 19 septembre 2023 au cours duquel des retours concrets seront présentés par les acteurs qui mettent en place le CEJ Jeunes en rupture. Ils nous feront également part de l'état du déploiement du dispositif, ainsi que les difficultés rencontrées et des bonnes pratiques.

Antoine DULIN

Nous avons fixé les dates de réunions du groupe de travail CEJ pour construire notre second rapport d'étape. Ils auront lieu le 28 septembre et le 19 octobre 2023. Le CEJ se structure autour de trois axes : la question de l'appel à projets Jeunes en rupture, l'enjeu autour de la question des gouvernances et des gouvernances territoriales et l'enjeu autour des questions de mobilisation des entreprises.

Tenez-nous informés des bonnes pratiques mises en œuvre dans vos réseaux et dans vos territoires. Nous pourrions ainsi montrer que nous ne dépendons pas du programme France Travail jeunes pour donner l'impulsion et l'envie. Vous pouvez également examiner la mobilisation des entreprises. Nous avons auditionné le Medef et la communauté « Les entreprises s'engagent », ainsi que les syndicats sur ces questions qui rejoignent les travaux sur l'entrée sur le marché du travail et les précarités du marché du travail. Nous souhaitons également recueillir des témoignages concrets sur des initiatives auxquelles participent les entreprises. Je m'adresse notamment à Pôle emploi et aux missions locales qui sont familiers de la mobilisation des entreprises. Quelles sont les nouvelles initiatives en direction des jeunes ? Les derniers chiffres font état de 43 % de taux d'entrée dans des emplois durables pour les jeunes sortant du CEJ. Existe-t-il toujours des freins dans la relation aux entreprises ? Thibault Guilluy a ainsi mentionné des difficultés en matière d'employabilité. Je vous propose d'affiner ces dynamiques dans les groupes de travail à venir. Avec Naouel, nous allons travailler sur le rapport que nous avons prévu de finaliser durant l'automne ou l'hiver.



Conclusion

Antoine DULIN

La prochaine plénière est prévue en visioconférence le 18 octobre 2023. Une plénière en présentiel est prévue dans le courant du mois de décembre.

Marie Caillaud a rencontré Prisca Thevenot la nouvelle secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national Universel de France pour évoquer la COJ. Madame Thevenot a confirmé l'importance du COJ et de ses travaux dans la suite de son mandat. Nous aurons donc peut-être l'occasion d'échanger directement avec elle.

La commission de l'éducation populaire a prévu de réaliser un travail spécifique sur la question du service civique. Les membres de la commission de l'insertion des jeunes qui veulent y participer peuvent en référer à Naouel ou à moi-même.

Je termine par une petite page de publicité personnelle qui peut intéresser les membres de la commission. Je viens de publier un bilan de l'évaluation du revenu de solidarité jeunes de la métropole de Lyon pour la fondation Jean Jaurès. Ceux d'entre vous qui suivent les enjeux de politique jeunesse y retrouveront un certain nombre de dynamiques qui peuvent être déployées dans les territoires, mais ce rapport montre aussi quelques carences de nos politiques nationales en matière de solidarité des jeunes. Vous pourrez le retrouver facilement sur le site de la fondation Jean Jaurès.

La séance est levée à 12 heures 10.

